

Deuxième ronde de négociations pour le développement de l'accord commercial bilatéral Suisse - Royaume-Uni

La seconde ronde de négociations en vue du développement de l'accord commercial bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni (R-U) s'est tenue virtuellement du 18 au 22 septembre 2023. Quelques thèmes ont également été négociés les semaines suivantes.

Des négociations se sont déroulées dans une vingtaine de groupes thématiques : Commerce des marchandises, y compris le commerce des produits agricoles, la facilitation des échanges, les mesures de défense commerciale, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le commerce des services (y compris, entre autres, la mobilité des prestataires de services et les services financiers), les investissements, le commerce électronique, les bonnes pratiques réglementaires, la protection des consommateurs, la protection de la propriété intellectuelle, la concurrence, les marchés publics, le commerce et développement durable, le commerce et égalité des genres, les petites et moyennes entreprises, le commerce et le développement, les subventions et entreprises publiques, ainsi que les dispositions juridiques et institutionnelles.

Ce deuxième cycle de négociations a permis de confirmer les positions et approches respectives. Des éclaircissements utiles ont pu être apportés, la compréhension mutuelle être approfondie et des progrès être atteints dans tous les domaines. Compte tenu de la diversité des domaines de négociation, l'état d'avancement des discussions est naturellement assez hétérogène.

Dans de nombreux domaines, la Suisse et le Royaume-Uni ont des intérêts similaires sur le fond. Toutefois, les positions diffèrent parfois significativement, notamment en ce qui concerne la structure et l'étendue des domaines à réglementer ainsi que les approches juridiques sous-jacentes. C'est le cas par exemple des subventions et des entreprises publiques, de la lutte contre la corruption ou de l'innovation. Les avis divergent également sur la question de savoir quels thèmes transversaux doivent être intégrés dans l'accord et sous quelle forme.

Des travaux de suivi ont été convenus dans tous les domaines. Le troisième cycle de négociations aura lieu en novembre par vidéoconférence.